



16ème législature

Question N° : 15181	De M. Hadrien Ghomi (Renaissance - Seine-et-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > police	Tête d'analyse >Périmètres des circonscriptions de police	Analyse > Périmètres des circonscriptions de police.
Question publiée au JO le : 13/02/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Hadrien Ghomi appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur les périmètres des circonscriptions de police. Sous l'impulsion de M. le ministre, l'action du Gouvernement et de la majorité présidentielle en matière d'augmentation des effectifs de police est inédite. Par la loi d'orientation et de programmation, ce sont 8 500 policiers et gendarmes supplémentaires qui seront recrutés en cinq ans avec un doublement des effectifs d'ici à 2030. La création de 200 brigades de gendarmerie contribuera à tenir la promesse de remettre des effectifs sur le terrain afin de rapprocher les forces de l'ordre de la population dans des territoires où la présence des services publics est faible. Ces mesures permettent de préserver une plus grande sécurité notamment dans les zones rurales mais ne couvrent pas encore suffisamment les zones où la délinquance est forte. En effet, sur ces territoires, la présence policière, même si elle est d'ores et déjà renforcée, ne suffit pas encore à garantir la sécurité effective de chaque citoyen. Par conséquent, M. le député demande à M. le ministre si une mesure de déploiement des effectifs basée en fonction des zones de délinquance peut être envisagée afin de délimiter des circonscriptions de police permettant aux forces de l'ordre d'intervenir plus rapidement avec des effectifs renforcés garantissant ainsi la sécurité sur ces territoires.